

DEPARTEMENT DE L'ISERE
MAIRIE DE LE PERCY 38930
LE PERCY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le 19 octobre, à 20 Heures 30 dans la salle communale ; le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire Sabine CAMPREDON.

Présents : Sabine CAMPREDON, Thierry CHASSEVENT, Guillaume GONTARD,, Thibaud BECOURT, Claude BRONNER , Jean Paul REYNAUD, Agnès TREGRET.

Absents excusés : Nicole GONTARD, Jean Marc TATIN, Yves PERRIN

Absent : Laurent CLARET

Date de la CONVOCATION : 20 novembre 2018

Secrétaire de Séance : Thibaud BECOURT

-oOo-

SEDI – SITE COLONIE

1-TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : 0
PERCY (LE)
Affaire n° 16-774-301
Renforcement – LA COLONIE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	120 971 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	120 971 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	0 €
---	------------

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :
- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	120 971 €
Financements externes :	120 971 €
Participation prévisionnelle :	0 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fond de concours d'un montant prévisionnel maximum de : **0 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

adopté à l'unanimité

2-TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix revient prévisionnel TIC de l'opération est estimé à : 11 943 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 0 €

La participation du SEDI s'élève à : 569 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération

pour la commune s'élève à : 11 374 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

-du projet présenté et du plan de financement, définitif

-de la contribution correspondante au SEDI

Le conseil, entendu cet exposé

1- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 11 943 €

Financement externes: 0 € **Participation**

prévisionnelle de la commune : 11 943 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

2- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fond de concours d'un montant prévisionnel maximum total de :

11 374 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

adopté à l'unanimité

-oOo-

SEDI – HAMEAU LES BLANCS

DEMANDE DE FINANCEMENT AU SEDI POUR TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Madame Le Maire Sabine CAMPREDON informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public au hameau des Blancs prévus en décembre 2018. La Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à : **12 873,20 €HT.**

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Madame la Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après délibération et à l'unanimité

ACCEPTE la réalisation des travaux pour le projet d'éclairage public aux Blancs d'un coût de **12 873,20€HT**

DEMANDE que la commune de le Percy établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public (aide de 75%).

AUTORISE /Madame la Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

-oOo-

DÉLIBÉRATION FUSION SIGREDA & SYMBHI

Procédure de fusion du SIGREDA et du SYMBHI au 1er janvier 2019, Restitution aux collectivités des missions et compétences hors GEMAPI

Madame la Maire Sabine CAMPREDON informe de la délibération du SIGREDA en date du 4 septembre approuvant la restitution des compétences assainissement non collectif et animation concertation aux collectivités ; l'arrêt de la gestion des Réserves Naturelles Régionales et du portage de la Commission Locale de l'Eau Drac Romanche au 31 décembre 2018 en vue du projet de fusion absorption du SIGREDA par le SYMBHI.

Madame la Maire rappelle que le SIGREDA sera, de ce fait, dissous au 1er janvier 2019.

Madame la Maire, après lecture de la délibération adoptée par le conseil syndical du SIGREDA concernant ses restitutions de missions et de compétences, demande au conseil de se prononcer sur ces modifications.

Sur le rapport de Madame la Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, prend acte et décide à l'unanimité:

-D'approuver la décision du comité syndical du SIGREDA validant la restitution de la compétence d'Assainissement Non Collectif à la Communauté de Communes de la Matheysine et aux 22 communes du territoire du Trièves concernées à compter du 31 décembre 2018,

-D'approuver la décision du comité syndical du SIGREDA validant la restitution de l'item 12 du L211-7 d'animation et concertation aux 23 communes du Trièves concernées et aux 9 communes du territoire grenoblois concernées à compter du 31 décembre 2018,

-D'approuver la décision du comité syndical du SIGREDA validant l'arrêt de la gestion de la RNR des Isles du Drac et de celle de l'étang de Haute Jarrie à compter du 31 décembre 2018,

-D'approuver la décision du comité syndical du SIGREDA validant l'arrêt du portage administratif de la CLE Drac Romanche à compter du 31 décembre 2018,

-De prendre acte que ces démarches sont engagées en vue de la procédure de fusion absorption du SIGREDA par le SYMBHI au 1er janvier 2019 et que celle-ci entrainera la dissolution du SIGREDA au 1er janvier 2019.

-De demander à Monsieur le Préfet de l'Isère de prendre un arrêté préfectoral adoptant la révision statutaire du SIGREDA en actant les modifications susvisées, sans attendre la fin du délai de consultation, dès que les conditions de majorité qualifiée sont réunies.

Adopté à l'unanimité

-oOo-

CONVENTION PISTE FORESTIÈRE

Présentation de la convention par Thibaud Bécourt 2ème adjoint :

Afin d'améliorer la desserte du massif forestier de Clelles/Le Percy, concernant tant les parcelles privées que la forêt communale de Clelles, une route forestière, dont une carte du tracé figure en annexe, a été créée. Aussi, pour pouvoir accéder au massif forestier, le chemin d'exploitation entre « Chabulière » et « Mariol » a été recalibré aux frais de la commune de Clelles, afin de le rendre accessible aux camions grumiers. Ces derniers, pour évacuer les bois, emprunteront la route départementale RD13 traversant Chabulière, puis Les Blancs, afin de rejoindre la RD 1075. Considérant l'étroitesse de la chaussée traversant les hameaux de Chabulière et des Blancs ainsi que les nuisances occasionnées aux riverains par le passage des camions grumiers, il a été décidé de mettre en place une convention d'utilisation entre les communes de Clelles et du Percy afin de réglementer les périodes d'exploitation forestière et de déterminer les conditions d'entretien du chemin rural. Cette convention entre les communes du Percy et Clelles vise donc à fixer les règles de circulation, d'utilisation, et d'entretien de la route forestière de Chabulière située sur le territoire communal du Percy (depuis le hameau de Chabulière jusqu'au lieu-dit de Mariol) permettant la desserte des forêts des communes de Clelles et du Percy.

Cette convention sera envoyée à la mairie de Clelles à l'attention de Mme Le Maire ainsi qu'à M. Alain Roche Conseiller municipal en charge de la piste. Thierry CHASSEVENT 1er adjoint suit l'évolution des travaux tout le long du chantier.

-oOo-

CHAUFFERIE BOIS

1-Comme nous l'indiquions au conseil municipal du 25/05/18 , une réflexion a été menée concernant l'approvisionnement en copeaux de bois pour la chaufferie qui alimente la mairie, les logements OPAC, la Grange et salle communale et la bibliothèque intercommunale avec M.Philippe GACHET ainsi que le broyage du bois brut des hectares de forêt sur le site de la colonie du Percy .Un devis comparatif sera demandé aussi. Ensuite une convention sera établie entre la commune et l'entreprise .

2-Des travaux sont nécessaires concernant la chaufferie bois qui alimente la mairie, les logements OPAC, la Grange et salle communale et la bibliothèque intercommunale.

Après délibération, le conseil à l'unanimité des présents, autorise Mme La Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère afin de faire ces travaux.

-oOo-

PROPOSITION RPI ÉLARGI À 6 COMMUNES

Mme La Maire présente cette proposition :

Comme vous le savez suite depuis juin 2017 un groupe de travail multi-acteurs sur les 6 communes du Sud Trièves (Tréminis, Prébois, Lalley, St Maurice en Trièves, Monestier du Percy et le Percy) composé d'un parent d'élèves, d'un élu et d'un habitant par commune se sont réunis une dizaine de fois dans l'année afin de trouver des solutions faces aux fermetures d'écoles ou de classes dans le Trièves en prenant en compte le rythme de l'enfant (transport, cantine, périscolaire...).

L'idée étant de conserver un plus grand nombre d'écoles (sinon de classes) sur le territoire, persuadés que l'école est un enjeu d'attractivité pour la vie d'un village et de ses alentours.

Un scénario a été présenté fin juin au président de la Communauté de Communes du Trièves à M. Jérôme Fauconnier et au vice-président en charge de la vie scolaire à M.Guy Percevault .

Une présentation est en cours aux différents conseils municipaux des 6 communes concernées (depuis septembre et jusqu'à fin novembre).

Avant toute décision des Conseils Municipaux une réunion publique afin de présenter cette proposition d'un regroupement pédagogique (RPI) élargi à 6 communes est programmée : **le jeudi 15/11 à la Grange du Percy à 18h.**

-oOo-

DEMANDES DE SUBVENTION

1-ADRESSAGE :

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, un point important à ne pas négliger reste l'adressage. Celui-ci doit être réalisé pour disposer d'adresses normées sur chaque commune. Il s'agit de procéder à la dénomination des voies communales tant privées que publiques et de numéroter les bâtiments. Sans adressage, il ne sera pas possible de déployer la fibre, ni de commercialiser le réseau. Un travail se fera aussi en commun avec la commune de Monestier du Percy pour éviter d'avoir des doublons dans les noms de rues sur nos deux communes. Dans ces conditions une demande de subvention peut être accordée par le Conseil départemental de l'Isère auprès des communes qui le souhaitent.

Après délibération, le conseil à l'unanimité des présents, donne son accord pour les travaux et autorise Mme La Maire à présenter un dossier de demande de subvention .

2- CIMETIÈRE

Des travaux d'aménagement et d'agrandissements du cimetières sont prévus en 2018 , nous souhaiterions en complément de ces travaux faire un demande de subvention auprès du Conseil départemental concernant l'aménagement d'un colombarium.

Après délibération, le conseil à l'unanimité des présents, donne son accord pour les travaux supplémentaire pour l'aménagement d'un colombarium et autorise Mme La Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

-oOo-

CHANTIER CONCORDIA /PNRV

Agnès TREGRET nous présente les chantiers CONCORDIA que le PNRV met en place :

C'est un groupe de 15 à 20 bénévoles adultes venus des 4 coins du monde qui s'engage ensemble sur un projet d'intérêt général aux côtés des habitants du milieu, qu'il soit rural ou urbain et de 2 animateurs.

Les projets sont toujours d'utilité collective (c'est à dire qu'il servira à la communauté locale / à la société dans un sens plus large), et ont des thématiques très variées : protection des animaux ou de l'environnement, agriculture, rénovation, reconstruction, restauration, animation auprès d'enfants, de jeunes ou de personnes handicapées, organisation d'événements culturels, cours de langue, etc.

Le travail ne nécessite aucune compétence particulière, juste de la motivation, et les animateurs décident avec le groupe d'un horaire de travail, (ce n'est pas un engagement : l'important est la réalisation de l'objectif fixé au début du chantier). De nombreux temps de loisirs, visites, et vie de groupe sont aussi organisés par les animateurs et le reste du groupe.

Suite à la présentation il est demandé à ce que la personne en charge de ces chantiers au PNRV viennent faire une présentation en mairie ou en CM.

-oOo-

DÉLIBÉRATION IMPUTATION DES COMPTES M14

Mme La Maire propose de transférer la somme de 4000€ du Budget Dépenses d'Investissement Chapitre 21 Article 2135 Opération 33 cimetière, en Dépense d'investissement Chapitre 21 Article 2117 Bois, forêts afin de pouvoir honorer la totalité de nos factures.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE : Le transfert

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

-oOo-

DIVERS

- Plusieurs eyguerroux ont été entretenus par l'employé communal et Thibaud Bécourt adjoint à la commune en octobre dernier.
- Des travaux auront lieu prochainement au captage d'eau du Percy afin d'avoir un meilleur accès à celui-ci .
- L'école Montessori a fait une demande de subvention à la mairie au prorata du nombre d'enfant qu'il y a sur la commune (1 enfant), le Conseil Municipal vote contre 6 voix et 1 abstention. Un courrier sera fait à l'école stipulant par contre que les sorties extra scolaires publiques ou privées seront toujours soutenues par la commune.
- Un affouage aura lieu en début d'année 2019.
- Commémoration le 11/11/18 à 11h30 devant le monument aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

VENDREDI 23 NOVEMBRE À 20H30